

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 3 juillet 2017, à 19h00, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

| | |
|---|--------------------|
| M. Réal Crête | M. Mario St-Pierre |
| M. Sébastien Desgagnés (arrivé à 19h06) | M. Robin Cotnoir |
| Mme Sylvie Fauteux | Mme Jeanne Dubois |

Et la secrétaire-trésorière Marie-Soleil Beaulieu.

2017-07-03-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2017-07-03-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des minutes du 5 juin 2017
6. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
7. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
8. Résolution
 - Adoption du second projet de règlement 274 modifiant le règlement de zonage 237-14 afin d'autoriser le stockage et l'épandage des MRF dans l'ensemble des zones de type A, Ar, F et Fr
 - Avis de motion
 - Adoption du projet de règlement 275 modifiant le règlement 240 sur les permis et certificats afin de modifier les informations requises pour l'émission d'un certificat pour l'entreposage et l'épandage de MRF
 - Ouverture de soumission pour achat de camion
 - Autorisation de dépenses pour les accessoires du camion et lettrage
 - Liste de ventes pour taxes
 - Vente des immeubles en défaut de paiement de taxes – le 9 novembre 2017 – Extrait de l'état
 - Vente des immeubles en défaut de paiement de taxes – le 9 novembre 2017 – Autorisation au secrétaire-trésorier
 - Utilisation d'une fréquence sur l'antenne du Mont Hereford
 - Lieux de publication des avis publics municipaux
 - Achat du serveur
 - Correction d'asphalte sur divers chemins
 - Participation à la demande collective pour le programme soutien à la démarche Municipalité amie des aînés
9. Loisirs
10. Trois Villages
11. Famille et culture
12. Journal
13. Usine d'épuration
14. Aqueduc
15. États financiers mensuels
16. Dépôt du rapport de correspondance
17. Régie incendie
18. Régie des déchets solides
19. Divers
 - Avis de modification à une déclaration d'intérêts
 - Date des prochaines réunions de travail :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

- Mardi le 1^{er} août à 18h30
- Prochaine assemblée ordinaire : lundi le 7 août à 19h

20. Période de questions

21. Varia

- Remerciement M. Douglas Howe
- Sortie Parc aquatique Bromont

22. Levée

Adopté.

2017-07-03-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2017-07-03-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5
juin 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 5 juin 2017 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2017-07-03-05: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payés. Chèques 5930 à 5979 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (390 773.01 \$), la liste des prélèvements (juin 2017) et le rapport de salaires versés (juin 2017) en date du 30 juin 2017.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

Arrivée de monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés à 19h06 durant la lecture des comptes fournisseurs.

2017-07-03-06: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS

Monsieur le maire mentionne que lors du cocktail du député, Monsieur Guy Hardy, la lettre conjointe des municipalités de Saint-Herménégilde et de Sainte-Edwidge concernant la reprise de la Route 251 a été remise au Ministre des Transports.

Régie incendie : Projet d'achat de camion toujours à l'étude

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

**2017-07-03-07 : ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 274
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 237-14 AFIN D'AUTORISER LE
STOCKAGE ET L'ÉPANDAGE DES MRF DANS L'ENSEMBLE DES ZONES A,
AR, F ET FR**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 237-14 afin d'autoriser le stockage et l'épandage des MRF dans l'ensemble des zones de type A, Ar, F et Fr;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 5 juin 2017 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la séance du conseil du 5 juin 2017 par le membre qui a donnée l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu :

- D'approuver et d'adopter le second projet de règlement «Règlement numéro 270 modifiant le règlement zonage numéro 237-14 afin de modifier les dispositions sur les champs de course de véhicules motorisés, les usages temporaires et sur les activités récréatives contraignantes à l'intérieur du périmètre urbain», tel que présenté.

Adopté.

2017-07-03-08 : AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réal Crête donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement 240 sur les permis et certificats afin de modifier les informations requises pour l'émission d'un certificat pour l'entreposage et l'épandage de MRF.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil lors de l'avis de motion.

**2017-07-03-09 : ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 275
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN
DE MODIFIER LES INFORMATIONS REQUISES POUR L'ÉMISSION
D'UN CERTIFICAT POUR L'ENTREPOSAGE ET L'ÉPANDAGE DE MRF
AINSI QUE LE COÛT DE CELUI-CI**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement sur les permis et certificats numéro 240 afin de modifier les informations requises pour l'émission d'un certificat pour l'entreposage et l'épandage de MRF ainsi que le coût de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement sur les permis et certificats ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 3 juillet 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent projet règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 275 et s'intitule « *Règlement numéro 275 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 240 afin de modifier les informations requises pour l'émission d'un certificats pour l'entreposage et l'épandage de MRF ainsi que le coût de celui-ci.* ».

Article 3

Le texte de l'article 8.2.16 du règlement 240 est remplacé comme suit :

« La demande doit être accompagnée des documents suivants, signés ou produits par un agronome :

- 1. Un plan à l'échelle montrant :
 - a. Le site visé par la demande ainsi que son identification cadastrale;*
 - b. La localisation des bâtiments et leur usage respectif sur le terrain et les terrains adjacents;*
 - c. La délimitation des aires d'entreposage et d'épandage projetées;*
 - d. La localisation des cours d'eau sur le terrain et les terrains adjacents;*
 - e. La localisation des zones inondables quelque soit la cote de récurrence**
- 2. Les dates prévues pour l'épandage des matières résiduelles fertilisantes;*
- 3. La durée et les dates prévues pour l'entreposage des matières résiduelles fertilisantes;*
- 4. La provenance des boues et une caractérisation de celles-ci pour connaître notamment le mode de stabilisation utilisé;*
- 5. Les autorisations du ministère responsable.»*

Article 4

L'article 9.1 du règlement 240 sera modifié à la ligne « Épandage de MRF » par le remplacement de l'expression « 100 \$ » par l'expression « 20 \$ ».

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2017-07-03-10 : OUVERTURE DE SOUMISSION POUR ACHAT DE CAMION

ATTENDU QU'un appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf de type «pick-up» de marque Ford F-150, Dodge Ram 1500 ou équivalent a été transmis aux soumissionnaires désignés par le conseil selon le devis préparé par Mme Marie-Soleil Beaulieu, secrétaire-trésorière, en date du 6 juin 2017;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de deux;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été faites par :

| FOURNISSEUR | MONTANT AVANT TAXES |
|--------------------|----------------------------|
| Robert Automobiles | 31 755,00 \$ |
| N.V. Cloutier inc. | 33 275,00 \$ |

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

Que la municipalité de Saint-Herménégilde accorde le contrat pour l'achat d'un camion de type Pick-up à Robert Automobiles, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 31 755,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

2017-07-03-11 : AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES ACCESSOIRES DU CAMION ET LE LETTRAGE

ATTENDU QUE la municipalité a acheté un camion neuf pour le service de voirie ;

ATTENDU QUE la municipalité désire installer une boîte, réinstaller la flèche lumineuse sur le toit et letterer le camion au nom de la municipalité ; boîte pour pick-up

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité:
- d'autoriser un budget de 10 000 \$ pour l'ensemble des dépenses liées à la mise en service du nouveau camion ;
- de faire les démarches pour mettre en vente le camion Dodge lorsque le nouveau camion sera prêt.

Adopté.

2017-07-03-12 : VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES –LE 9 NOVEMBRE 2017 – DÉPÔT DE LA LISTE

La secrétaire trésorière dépose la liste des taxes impayées pour les comptes passés dus de 2016.

2017-07-03-13 : VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES –LE 9 NOVEMBRE 2017 – EXTRAIT DE L'ÉTAT

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec (L.R.Q., Chapitre C-27.1), le secrétaire-trésorier doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité ;

ATTENDU que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

Il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues sont supérieures à l'année 2016 (i.e. les années 2017 et +) avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues sont inférieures à 10\$ pour l'année 2016 avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues de l'année 2016 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues de l'année 2016 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes aura été conclue avec la secrétaire-trésorière avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

Adopté.

2016-07-03-14 : VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – LE 9 NOVEMBRE 2017 – AUTORISATIONS AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU que conformément à l'article 1038 du code municipal du Québec (L.R.Q., Chapitre C-27.1), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires ;

ATTENDU que conformément à l'article 1039 du code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes ;

Il est proposé par le monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

- a. D'autoriser la secrétaire-trésorière ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité de Saint-Herménégilde, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes que se tiendra jeudi, le 9 novembre 2017 ;
- b. D'autoriser la secrétaire-trésorière, à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Herménégilde, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudé ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente ;

- d. D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées pour l'année 2016 au 30 juin 2017, et ce, sujet à la vente à l'enchère.

Adopté.

2017-07-03-15 : UTILISATION D'UNE FRÉQUENCE SUR L'ANTENNE DU MONT HEREFORD

ATTENDU QUE les organisateurs de Raid Jean-D'Avignon souhaitent améliorer les communications lors de l'événement qui se déroulera les 14, 15 et 16 juillet 2017 ;

ATTENDU QU'il y a un nombre important de participants dont il faut assurer la sécurité et que le territoire à couvrir exige des communications efficaces ;

ATTENDU QUE cet événement revient chaque année, environ aux mêmes dates ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité d'autoriser l'utilisation de la fréquence sur l'antenne du Mont Hereford pour la fin de semaine du Raid, conditionnellement à l'approbation des trois autres municipalités faisant partie de l'entente d'utilisation. Cette autorisation sera en vigueur pour tous les raids subséquents tant que la résolution ne sera pas abrogée. La municipalité devra toutefois être avisée des dates de la tenue de l'événement à chaque année.

Adopté.

2017-07-03-16 : ENDROITS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Dépanneur chez Crête est ouvert depuis la mi-juin ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit définir 2 endroits pour permettre l'affichage public des avis municipaux ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité de déterminer les endroits de publication des avis publics comme suit :

- Bureau municipal de Saint-Herménégilde

- Dépanneur chez Crête

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2017-07-03-17 : ACHAT DU SERVEUR

ATTENDU QUE la municipalité doit changer le serveur informatique ;

ATTENDU QUE la municipalité a comparé les prix de différentes options ;

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de PC Expert et d'autoriser l'achat d'une station de travail et des composantes nécessaires pour un montant de 2 819.92\$ plus les taxes applicables.

Adopté.

2017-07-03-17 : RÉPARATION D'ASPHALTE – DIVERS CHEMINS

ATTENDU QUE certains chemins asphaltés nécessitent des réparations afin d'éviter d'endommager les fondations du chemin ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'autoriser un budget de 23 000 \$ pour des réparations dans le chemin du Rang 9, de 3 500 \$ pour corriger l'asphalte près des ponceaux sur le chemin Saint-Jacques et de 5 000 \$ pour corriger les fissures dans le chemin du Rang 2. Il est également convenu de couper l'asphalte sur le chemin Saint-Denis à l'endroit où il y a le plus gros affaissement et de laisser cette section sur le gravier pour l'instant.

Adopté.

2017-07-03-18 : PARTICIPATION À LA DEMANDE COLLECTIVE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS

ATTENDU QUE la politique familiale devra être renouvelée en 2018 ;

ATTENDU QUE du soutien technique et financier est disponible pour le travail nécessaire au renouvellement de la politique familiale dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amies des Aînés ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Herménégilde participe à la demande collective de la MRC de Coaticook dans le cadre de ce programme. Les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Coaticook. L'élu responsable du dossier «aînés» est Madame la conseillère Sylvie Fauteux, nommée à titre de responsable du dossier «Famille», dans la résolution numéro 2013-11-11-09.

Adopté.

2017-07-03-19: LOISIRS

Début du SAE le 26 juin 2017 avec 18 jeunes inscrits.

2017-07-03-20: TROIS VILLAGES

Inauguration du personnage historique M. Neil Tillotson le 19 août.

La tête dans les étoiles le 19 août en soirée.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2017-07-03-21: FAMILLE ET CULTURE

Aucune nouvelle information.

2017-07-03-21: JOURNAL

Prochaine parution prévu vers le 20 juillet pour l'édition août-septembre 2017

2017-07-03-22: USINE D'ÉPURATION

Aucune nouvelle information.

2017-07-03-23 : AQUEDUC

Aucune nouvelle information.

2017-07-03-24: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose les états financiers mensuels au 30 juin 2017.

2017-07-03-25: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose le rapport de correspondance du 6 juin au 3 juillet 2017.

2017-07-03-26: RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2017-07-03-27: RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2017-07-03-28: DIVERS

- Avis de modification à une déclaration d'intérêt : Mme Marie-Soleil Beaulieu, secrétaire trésorière, avise le conseil qu'elle a reçu de Monsieur le conseiller Réal Crête un avis de modification à sa déclaration d'intérêts pécuniaires, tel que prévu à l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendums
- Date des prochaines réunions de travail :
 - mardi le 1^{er} août 2017 à 18h30
- Prochaine assemblée ordinaire : lundi le 7 août 2017 à 19h

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2017-07-03-29: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2017-07-03-30: VARIA

Remerciement à M. Douglas Howe : une lettre a été envoyée à M. Howe pour le don de paillis fait pour l'entretien des plates-bandes de la municipalité

Sortie au Parc aquatique de Bromont : 20\$ par personne résidente de Saint-Herménégilde

2017-07-03-31: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 20h50.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.